



Communauté de Communes
Bouzonvillois Trois Frontières

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE INTERCOMMUNAL

DOSSIER DE CANDIDATURE DEPOSE PAR L'ASSOCIATION

Date d'établissement du dossier

__ / __ / 20__

A renseigner par le bénéficiaire

Date de réception du dossier par la Communauté de Communes

__ / __ / 20__

A renseigner par la Communauté de Communes

Date du dossier complet

__ / __ / 20__

A renseigner par la Communauté de Communes

Ce dossier et les pièces jointes sont à adresser à :

Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière

3bis rue de France

57320 BOUZONVILLE

contact@ccb3f.fr

NOTE DE PRESENTATION et REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS A CARACTERE INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière souhaite soutenir des **projets** de dimension intercommunale destinés à animer et dynamiser son territoire. A ces fins, la communauté envisage d'aider

1. les associations projetant d'organiser des manifestations en octroyant des subventions pour participer aux frais d'organisation de celles-ci.

2. Les associations œuvrant pour la formation ou l'éducation des jeunes dans le domaine sportif.

Afin de préciser les modalités d'attribution, un **règlement d'attribution** a été rédigé. Considérant :

- ✓ Les statuts de la communauté de communes et tout particulièrement ses compétences dans les domaines **sportifs, culturels et sociaux** ;
- ✓ La volonté de la communauté de communes de valoriser une identité intercommunale et de véhiculer une image de marque ;
- ✓ La nécessité de se fixer des règles pour la prise en considération des demandes d'aides émanant de ces acteurs de la vie locale ;

La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière a souhaité, dans ce règlement et le dossier de candidature, fixer des règles pour l'attribution de subventions aux associations dans le cadre de l'organisation de manifestations et de la formation des jeunes en maintenant le caractère communautaire.

1. Organisation générale :

- ✓ **La Commission** : « Vie Sportive, Associations et Relations avec les communes » procède à l'examen des demandes de subventions et formule un avis,
- ✓ **Le conseil communautaire** valide ou non la proposition de la commission.

2. L'aide de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière est destinée à l'organisation de manifestations et à la formation des jeunes se déroulant sur son territoire. Elle vise une large animation du territoire et doit permettre de faire connaître en interne et en externe l'entité Communauté de Communes.

3. La Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière souhaite promouvoir les manifestations à caractère événementiel, relevant de ses compétences et ayant un intérêt intercommunal. Ainsi, la subvention correspond bien à une aide pour l'organisation à la manifestation et ne peut se confondre avec une aide pour le fonctionnement de l'association. Toutefois les associations qui œuvrent pour la formation et l'éducation de leurs jeunes adhérents, de moins de 18 ans, pourront solliciter une aide au fonctionnement, dans la limite d'une seule subvention par an (événementielle ou de fonctionnement), hormis les clubs de football bénéficiant déjà du terrain synthétique et des vestiaires à Remeling. **Pour les associations à caractère caritatif ou social, le critère événementiel ne sera pas obligatoire non plus, les dossiers seront étudiés par la commission, le bureau puis le conseil communautaire.**

4. L'intérêt communautaire sera notamment apprécié au regard des critères suivants :

- ✓ Non substitution aux aides communales
- ✓ Actions nouvelles, qui n'auraient pu être menées sans les financements habituels des autres partenaires (Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Etat...)
- ✓ Actions dont le rayonnement dépasse le cadre du territoire communautaire et peuvent contribuer directement ou indirectement au développement économique du territoire communautaire.
- ✓ Actions sur la formation ou l'éducation des jeunes, menées dans les domaines sportifs et culturels, à l'échelle de l'ensemble des communes adhérentes de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière.

- Soit avec plusieurs partenaires couvrant géographiquement d'une manière concomitante l'ensemble du territoire.
- Soit avec un seul partenaire proposant un service pouvant être accessible à la globalité de la population communautaire.

5. L'attribution d'une aide entraîne l'obligation d'une publicité du soutien de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière de la part de l'organisateur. (Article de presse, discours, comptes rendus...). Tous les supports de promotion /communication (banderoles, affiches, affichettes,...) doivent faire apparaître la participation de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière avec impression de son logo. L'aide de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière à l'organisation d'une manifestation peut être la prise en charge de la publicité.

6. L'aide vise à favoriser le développement des **initiatives** sur le territoire communautaire.

7. Un dossier de demande d'aide doit obligatoirement être complété pour que la demande soit étudiée. Ce dossier de candidature est joint à ce règlement.

8. L'aide de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontière à l'organisation d'une manifestation n'est pas systématiquement reconduite d'une année sur l'autre. Les dossiers de demandes d'aides sont déposés chaque année pour prise en considération.

9. La commission examinera les dossiers** de candidatures au fur et à mesure, deux ou trois fois par an en fonction du nombre de demandes. Dans tous les cas, les dossiers seront déposés **avant le 31 août de l'année en cours**.

10. Il est précisé que la restitution des sommes perçues par le bénéficiaire sera demandée en cas de non tenue de la manifestation ou d'une organisation très éloignée de celle prévue dans le dossier de demande.

** Ne sont instruits par la Commission que les dossiers complets

FICHE PROJET NOM DU PROJET	
DESCRIPTIF DU PROJET	Description de l'opération (caractéristiques principales)
OBJECTIFS DU PROJET	Préciser à quels besoins répond ce projet ?
CARACTERE INTERCOMMUNAL DU PROJET *	En quoi le projet est-il intéressant pour la Communauté de Communes (projet collectif, échelle de la Communauté de Communes, démarche intercommunale,.....)
PUBLIC CIBLE	Type du public, bénéficiaires, etc.

* A remplir précisément car ce point doit permettre à la commission de se prononcer sur l'éligibilité de la manifestation.

MAITRISE D'OUVRAGE	Qui assume la maîtrise d'ouvrage du projet ?
RESPONSABLE DU PROJET	Nom de la personne référente pour ce projet :
COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET	Nom : Prénom : Adresse : CP : Ville : Tel : Email :
PARTENAIRES	Quels sont les différents partenaires envisagés ? Préciser éventuellement leurs rôles :
ECHEANCIERS	Indiquer le calendrier prévisionnel du projet.
PLAN DE FINANCEMENT	Merci de joindre en annexe, un plan de financement du projet.
Remarques complémentaires	

PIECES à FOURNIR

- Dossier de demande de subvention (modèle ci-joint et documentation annexe demandés) signés du bénéficiaire.
- Statuts
- Liste des membres de l'association (adresse, date de naissance et adhésion à une fédération le cas échéant)
- Comptes de résultat du dernier exercice et budget prévisionnel de la manifestation projetée.
- A l'issue de la manifestation événementielle, un bilan (quantitatif, qualitatif et financier) sera demandé.
- RIB de l'association.
- Deux derniers extraits de banque.

DEMANDE, ENGAGEMENT, ATTESTATION ET CERTIFICATION

Je soussigné(e),

NOM :

PRENOM :

REPRESENTANT(E) :

- sollicite une aide de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières,
- certifie l'exactitude des renseignements figurants dans ce dossier,
- déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations et paiements de cotisations sociales et fiscales auxquelles elle est soumise,
- déclare que le fonctionnement et les activités de l'association sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile,
- m'engage à informer la Communauté de Communes de toute modification intervenant dans mes éléments ci-dessus mentionnés ainsi que dans les documents joints au dossier,
- m'engage à accepter tout contrôle de la part des représentants de la Communauté de Communes quant à l'utilisation de la subvention obtenue,
- certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions aux associations,
- m'engage à communiquer le bilan de la manifestation après sa tenue.
- m'engage à respecter les règles de publicité du soutien de la CCB3F.

Fait à

Le.....

Le (La) Président(e)

Signature et cachet